

**Procès-Verbal N°1**  
**Commission Régionale**  
**des Terrains et Installations Sportives**

**CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

---

**Réunion du Jeudi 10 Septembre 2020**

---

**Présents** : Georges SAMSON, Frédéric RAYMOND, Albert ROUSSEAU, Joël LE BOT

---

**Excusé** : Pierre-Yves NICOL

---

**Assiste** : Pierre LE BOT

---

**1. PV CFTIS**

**2. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

**2.1. Confirmation Classements Eclairage**

- **LE RELECQ KERHUON : COMPLEXE SPORTIF DE KERZINCUFF 1 – NNI 292350101**  
Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 18/07/2018.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement.  
Elle transmet à la C.F.T.I.S. avec un avis favorable pour un Niveau E4.

**2.2. Confirmation Classements Terrains**

- **MILIZAC : STADE PEN AR GUEAR N°1 - NNI 291490101**  
Cette installation était classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 05/09/2020.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 10/09/1996
  - Plan des vestiaires
  - Test in-situ du 30/07/2020
  - Rapport de visite effectué le 18/06/2020 par M. Frédéric RAYMOND, Membre C.R.T.I.S.Elle transmet à la C.F.T.I.S. avec un avis favorable pour un Niveau 4 SYE.



- **FOUGERES : STADE CHARLES BERTHELOT - NNI 351150301**  
Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 18/09/2020.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plans de l'aire de jeu
  - Plans de masse et de situation
  - Plan des vestiaires et coupes tribune
  - Plan de l'installation
  - Test in-situ du 30/07/2020
  - Rapport de visite effectué le 25/08/2020 par MM. Albert ROUSSEAU et Bernard CANTO, Membres C.R.T.I.S.Elle transmet à la C.F.T.I.S. avec un avis favorable pour un Niveau 4 SYE.

### 3. CLASSEMENTS TERRAINS

#### 2.1. Classements Initiaux

- **BREST : COMPLEXE SPORTIF DE PROVENCE – NNI 290191701**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 23/07/2020
  - PVCDS du 23/07/2020
  - Test in-situ du 20/12/2019
  - Rapport de visite effectué le 06/02/2020 par M. Jean-Yves LE DROFF, Membre C.D.T.I.S. 29.Elle prononce le classement Niveau 6 SYE jusqu'au 20/12/2029.
- **GUIPAVAS : COMPLEXE SPORTIF KERLAURENT N°3 – NNI 290750203**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 08/07/2020
  - Plan des vestiaires
  - Photo de l'implantation des terrains au sein du complexe
  - Rapport de visite effectué le 06/02/2020 par M. Frédéric RAYMOND, Membre C.R.T.I.S.Elle prononce le classement Niveau 5 jusqu'au 10/09/2030.
- **GUIPAVAS : COMPLEXE SPORTIF KERLAURENT N°4 – NNI 290750204**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Vue aérienne de l'aire de jeu
  - Rapport de visite effectué le 06/02/2020 par M. Frédéric RAYMOND, Membre C.R.T.I.S.Elle prononce le classement Niveau Foot A8 SYE jusqu'au 10/09/2030.
- **GUIPAVAS : COMPLEXE SPORTIF KERLAURENT N°5 – NNI 290750205**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Vue aérienne de l'aire de jeu
  - Rapport de visite effectué le 06/02/2020 par M. Frédéric RAYMOND, Membre C.R.T.I.S.Elle prononce le classement Niveau Foot A8 SYE jusqu'au 10/09/2030.



- **LE RELECQ KERHUON : STADE GERARD GARNIER – NNI 292350102**  
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 18/10/2019
  - Plan de l'aire de jeu
  - Vue aérienne
 Elle prononce le classement Niveau 6 jusqu'au 10/09/2030.
- **LE RELECQ KERHUON : STADE JACOPIN – NNI 292350103**  
 Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.  
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 29/10/2018
  - Plan de masse et des vestiaires
  - Vue aérienne
 Elle prononce le classement Niveau Foot A11 jusqu'au 10/09/2030 sous réserve que les buts de foot à effectif réduit soit au minimum à 2,50m de la ligne de touche dans le cas d'un traçage de terrain foot à 11.
- **LOGONNA-DAOULAS : STADE DE BEG AVEL N°2 – NNI 291370102**  
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement.  
 Elle prononce le classement Niveau Foot A11 jusqu'au 10/09/2030.
- **PLOUHINEC : STADE ROBERT NORMAND N°3 – NNI 291970103**  
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 27/07/2020
  - Plan de l'aire de jeu et de situation
  - Plan des vestiaires
  - Rapport de visite effectué le 04/08/2020 par M. Guillaume DEM, Membre C.R.T.I.S.
 Elle prononce le classement Niveau 6 jusqu'au 10/09/2030.
- **LA CHAPELLE JANSON : STADE MUNICIPAL – NNI 350620101**  
 Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.  
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 
  - Plans de masse et de situation
  - Plan des vestiaires
 Elle prononce le classement Niveau 5 jusqu'au 10/09/2030.
- **LORIENT : STADE DE TREFAVEN 2 – NNI 561210602**  
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 
  - Plans de masse et de situation
  - Plan des vestiaires
  - Test in-situ du 09/04/2020
  - Rapport de visite effectué le 06/08/2020 par M. Joël LE BOT, Membre C.R.T.I.S.
 Elle prononce le classement Niveau 5 SYE jusqu'au 09/04/2030.



## 2.2. Confirmation Classement

- **BANNALEC : STADE JEAN LE BOURHIS N°1 – NNI 290040101**  
Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 18/12/2024.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 26/08/2020
  - Plan de l'aire de jeu
  - Rapport de visite effectué le 22/06/2020 par M. Guillaume DEM, Membre C.R.T.I.S.Elle confirme le classement Niveau 5 jusqu'au 10/09/2030.
- **BANNALEC : STADE JEAN LE BOURHIS N°2 – NNI 290040102**  
Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 18/12/2024.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 26/08/2020
  - Plan de l'aire de jeu
  - Rapport de visite effectué le 22/06/2020 par M. Guillaume DEM, Membre C.R.T.I.S.Elle confirme le classement Niveau 5 jusqu'au 10/09/2030.
- **BANNALEC : STADE JEAN LE BOURHIS N°3 – NNI 290040103**  
Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 18/12/2024.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan de l'aire de jeu
  - Rapport de visite effectué le 22/06/2020 par M. Guillaume DEM, Membre C.R.T.I.S.Elle confirme le classement Niveau Foot A11 jusqu'au 10/09/2030.
- **GUIPAVAS : COMPLEXE SPORTIF KERLAURENT N°2 – NNI 290750202**  
Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 17/04/2020.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 08/07/2020
  - Rapport de visite effectué le 06/02/2020 par M. Frédéric RAYMOND, Membre C.R.T.I.S.Elle confirme le classement Niveau 5 jusqu'au 10/09/2030.
- **LANDERNEAU : STADE DU CALVAIRE N°2 – NNI 291030102**  
Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 03/10/2019.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 09/09/2020.
  - Test in-situ du 17/02/2020
  - Rapport de visite effectué le 05/03/2020 par M. Frédéric RAYMOND, Membre C.R.T.I.S.Elle confirme le classement Niveau 5 SYE jusqu'au 18/09/2030.



- **LOGONNA-DAOULAS : STADE DE BEG AVEL N°1 – NNI 291370101**  
Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 11/10/2018.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 07/10/2019
  - Rapport de visite effectué le 27/09/2019 par M. Frédéric RAYMOND, Membre C.R.T.I.S.Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à réalisation des travaux ci-dessous de mise en sécurité et nouvelle visite d'un membre de la C.R.T.I.S. :
  - Fermeture périphérique de la main courante
  - Mise en place d'une protection sur le regard d'alimentation de l'arrosage
  - Respect des 2,50m concernant les zones de dégagement le long des lignes de touche.
- **PONT L'ABBE : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 292200101**  
Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 15/06/2020.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du document transmis :
  - Rapport de visite effectué le 26/08/2020 par M. Guillaume DEM, Membre C.R.T.I.S.Elle confirme le classement Niveau 5 jusqu'au 10/09/2030. Elle rappelle que les vestiaires doivent être dotés au minimum d'un miroir et d'un lavabo dans chaque vestiaire. Elle demande que ces travaux soient réalisés avant le 31/12/2020 (Une attestation devra être transmise à la C.R.T.I.S).

### 2.3. Changement de Niveau

- **GUIPAVAS : COMPLEXE SPORTIF KERLAURENT N°1 – NNI 290750201**  
Cette installation est classée en Niveau Foot A11 SY jusqu'au 23/09/2022.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 05/02/2018
  - Test in-situ du 15/01/2020Elle prononce le classement Niveau 5 SYE jusqu'au 23/09/2022.
- **LANGOLEN : STADE RENE SCORDIA N°1 – NNI 291100101**  
Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 17/04/2030.  
La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie ainsi que de la photo qui atteste que la main courante est présente derrière les buts.  
Par conséquent, elle prononce le classement Niveau 5 jusqu'au 10/09/2030.
- **PLOBANNALEC LESCONIL : STADE PONT PLAT N°2 – NNI 291650102**  
Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 18/12/2024.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement.  
Elle prononce le classement Niveau 6 jusqu'au 10/09/2030.
- **PLOBANNALEC LESCONIL : STADE PONT PLAT N°3 – NNI 291650103**  
Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 17/12/2024.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du document transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 07/09/2020.Elle prononce le classement Niveau 5 jusqu'au 10/09/2030.





- **PONT L'ABBE : STADE MUNICIPAL 2 – NNI 292200102**  
Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/02/2021.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Arrêté d'Ouverture au Public du 25/08/2020
  - Rapport de visite effectué le 26/08/2020 par M. Guillaume DEM, Membre C.R.T.I.S.Elle prononce le classement Niveau 6 jusqu'au 10/09/2030 en l'absence d'une main courante périphérique non continue.
- **BRECH : STADE DU DEPOT – NNI 560230201**  
Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 16/01/2030.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan des vestiaires
  - Plan cadastral
  - Convention d'utilisation
  - Photos
  - Rapport de visite effectué le 18/08/2020 par M. Joël LE BOT, Membre C.R.T.I.S.Elle prononce le classement Niveau 6 jusqu'au 10/09/2030.

#### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1. Classements Initiaux Salle
- 4.2. Confirmation Classements Salle
- 4.3. Changement de niveau

#### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 5.1. Classements Initiaux d'Eclairage
- 5.2. Confirmation Classements Eclairage

#### 6. DEMANDE D'AVIS PREALABLE

##### 6.1. Installation

- **LA ROCHE DERRIEN : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 222640101**  
Pour émettre un avis, la Commission demande des plans côtés du futur terrain et des vestiaires avec l'implantation.  
A réception des documents, la Commission statuera lors de sa prochaine réunion.
- **BREST : CENTRE SPORTIF DE LA FONTAINE MARGOT – NNI 290192001**  
Pour émettre un avis, la Commission demande un plan côté lisible des vestiaires.  
A réception du document, la Commission statuera lors de sa prochaine réunion.



- **MILIZAC : STADE PEN AR GUEAR N°3 – NNI 291490103**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un Niveau 5 SYE et des documents transmis :
  - Lettre d'intention
  - Plans de masse et de situation
  - Plan des vestiaires
  - Dossier de plansElle prononce avec un avis favorable pour un Niveau 5 SYE sous réserve du respect des Règlements des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.
- **IRODOUER : STADE MUNICIPAL 2 – NNI 351350102**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un Niveau 5 SYE et des documents transmis :
  - Lettre d'intention
  - Plans de masse et de situation
  - Plan de l'aire de jeu
  - Plan des vestiaires
  - Coupe transversaleElle prononce un avis favorable pour un Niveau 5 SYE.
- **ARZAL : COMPLEXE MICHEL LE CHESNE – NNI 560040102**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable et des documents transmis :
  - Lettre d'intention
  - Plans de masse et de situation
  - Dossier de présentation
  - Devis ROPERTElle donne un avis favorable pour les travaux de drainage de l'aire de jeu.

## 6.2. Eclairage

- **BREST : CENTRE SPORTIF DE LA FONTAINE MARGOT - NNI 290192001**  
Pour émettre un avis, la Commission demande un plan côté de l'implantation des mâts.  
A réception du document, la Commission statuera lors de sa prochaine réunion.
- **MILIZAC : STADE PEN AR GUEAR N°3 - NNI 291490103**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un Niveau E5 et des documents transmis :
  - Plan d'éclairage
  - Documents annexesElle émet un avis favorable pour un Niveau E5.
- **IRODOUER : STADE MUNICIPAL 2 - NNI 351350102**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un Niveau E5 et des documents transmis :
  - Plan de masse
  - Plan de l'aire de jeu
  - Etude d'éclairageElle émet un avis favorable pour un Niveau E5.



## 7. AFFAIRES DIVERSES

- **PERROS GUIREC : STADE YVES LE JANNOU – NNI 221680101**  
La commission prend note de la réception du rapport de visite.
- **SAINT-BRIEUC : STADE DE L'EUROPE – NNI 222780301**  
La commission prend note de la réception des Test in-situ.
- **DOUARNENEZ : SALLE DES SPORTS JULES VERNE – NNI 290469901**  
La commission prend note de la réception des documents.
- **LA FOREST LANDERNEAU : STADE MUNICIPAL N°1 – NNI 290560101**  
La commission prend note de la réception de l'attestation relative à la mise en place des bancs de touche aux distances réglementaires soit 2,50 m.  
Elle prononce un classement définitif en Niveau 5, la réserve étant levée.
- **PLOUGASTEL DAOULAS : STADE DE KERBRAT 1 – NNI 291890101**  
La commission prend note de la réception des Test in-situ du 04/08/2020.
- **PLOUHINEC : STADE ROBERT NORMAND N°1 – NNI 291970101**  
La commission prend note de la suppression du terrain.
- **SAINT RENAN : STADE ABBE LE GALL – NNI 292600101**  
La commission transmet à la CFTIS l'imprimé de confirmation de classement pour un Niveau 3.
- **ARGENTRE DU PLESSIS : STADE MUNICIPAL 3 – NNI 350060103**  
La commission prend note de la réception du plan des vestiaires.
- **BRETEIL : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 350400101**  
La commission prend connaissance de l'audit réalisé par la C.D.T.I.S. 35.
- **BRUZ : SALLE CAMPUS KERLAN – NNI 350479901**  
La commission prend note du retard de fourniture des documents pour le classement de cette salle.
- **CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE : COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 350700101**  
La commission prend connaissance de l'audit sur l'éclairage réalisé par la C.D.T.I.S. 35.
- **FOGERES : COMPLEXE SPORTIF PARON SUD 2 – NNI 351150202**  
La commission prend note de la réception des Test in-situ du 30/07/2020.
- **GENNES SUR SEICHE : STADE BEAUSOLEIL – NNI 351190101**  
La commission prend note de la réception de l'attestation.
- **LE PERTRE : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 352170101**  
La commission prend connaissance de l'audit réalisé par la C.D.T.I.S. 35.
- **LIEURON : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 351510101**  
La commission prend connaissance de l'audit réalisé par la C.D.T.I.S. 35.
- **NOUVOITOU : STADE JOSEPH BROSSAULT N°1 – NNI 352040101**  
La commission prend connaissance de l'audit réalisé par la C.D.T.I.S. 35.
- **RENNES : STADE ROGER SALENGRO 1 – NNI 352380201**  
La commission prend connaissance du changement de revêtement synthétique de l'aire de jeu à l'intersaison 2019-2020.





- **RENNES : STADE ROAZHON PARK – NNI 352380101**  
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de Niveau 1. Date de visite à fixer par la C.F.T.I.S.
- **SAINT GREGOIRE : STADE YVES LE MINOUX 5 – NNI 352780105**  
La Commission transmet le plan des vestiaires à la C.F.T.I.S. pour confirmation de classement au Niveau 5 SYE.
- **INZINZAC LOCHRIST : STADE MANE BRAZ 1 – NNI 560900101**  
La commission prend note de la date de visite.
- **LORIENT : STADE DE TREFAVEN 1 – NNI 561210601**  
La commission prend note de la suppression du terrain.
- **VANNES : SALLE OMNISPORTS KERCADO – NNI 562609905**  
La commission prend note de la date de visite.

**Georges SAMSON**  
**Président CRTIS**

